

# RETROCHAP

## Assemblée Générale du 11 février 2023

Salle du Plessis des Hauts  
La Chapelle St Mesmin



## PROCES VERBAL

### 1- PROCEDURE

*RETROCHAP est une association enregistrée auprès de la Préfecture du Loiret sous le n° W4522009120 et auprès de l'INSEE sous l'identifiant SIRET 518 993 357 00012.*

RETROCHAP clôturant son exercice comptable au 31 décembre de chaque année elle tient son Assemblée Générale dans le courant du premier trimestre l'année suivante. L'Assemblée Générale annuelle de l'association RETROCHAP s'est tenue de 11 février 2023 à 10 heures.

Le dossier complet a été envoyé avec la convocation le 20 janvier 2023 soit au moins 8 jours avant la date de tenue de l'Assemblée, par courriel ou par courrier postal, à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2022. Ce dossier comprenait :

- L'ordre du jour de l'Assemblée
- Le rapport d'activité 2022
- Le rapport de gestion (rapport moral) 2022
- Le rapport financier sur l'exercice 2022
- Le projet de budget 2023
- Les textes des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée
- La liste des candidatures retenues au terme de la procédure d'appel à candidatures pour le renouvellement du Comité de Direction de RETROCHAP
- Le règlement de scrutin pour l'élection en séance de l'AG du nouveau Comité de Direction
- Une formule de pouvoir vierge

Ce dossier complet a également été mis en ligne sur le site internet de RETROCHAP.

Suivant les dispositions statutaires en vigueur à l'ouverture de l'Assemblée, peuvent valablement se prononcer sur les résolutions proposées les membres ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois, âgés de 16 ans au moins et à jour de leur cotisation de l'année écoulée.

Au 31 décembre 2022 Retrochap recensait 153 membres à jour de leur cotisation 2022 dont 14 nouveaux membres inscrits après le 11 août 2022. Il en ressort que le quorum de 25 % requis pour la validité de l'Assemblée était de :  $139 * 25 \% = 35$  membres votants présents ou de  $153 * 25 \% = 39$  membres présents.

La feuille de présence ainsi que les pouvoirs reçus font état de 63 adhérents présents, dont 5 inscrits après le 11 août 2022, et de 9 adhérents représentés. Il en ressort que le nombre d'adhérents votants ou ayant valablement donné pouvoir s'établit à 67 et que le quorum est atteint. L'adhésion à Rétrochap valant pour la « famille », il n'y a qu'un seul signataire de la feuille de présence et qu'un seul votant par famille adhérente, même si plusieurs membres de cette famille sont présents lors de l'Assemblée.

En conséquence, le quorum étant atteint le Président Raymond ADAMCZYK ouvre la séance de l'Assemblée à 10 heures en rappelant l'ordre du jour, soit :

1. Introduction et présentation du déroulement de l'AG
2. Nomination d'un ou deux scrutateurs
3. Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
4. Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
5. Présentation et approbation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
6. Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice écoulé (*vote à la majorité simple*)
7. Présentation et approbation du budget 2023 (*vote à la majorité simple*)
8. Fixation de la cotisation annuelle (*vote à la majorité simple*)
9. Approbation du règlement de scrutin pour l'élection des candidats au Comité de Direction (*vote à la majorité simple*)
10. Déroulement des votes pour l'élection des candidats au Comité de Direction de l'association
11. Interventions des personnalités invitées
12. Approbation du résultat du dépouillement des votes et validation de la composition du nouveau Comité de Direction

## **2. DEROULEMENT DE LA SEANCE**

Le Président remercie les personnalités invitées qui honorent l'Assemblée de leur présence, notamment Monsieur Vincent DEVAILLY, premier adjoint de Madame la Maire, Valérie BARTHE CHESNEAU de la commune de La Chapelle St Mesmin.

Le Délégué régional de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, Monsieur Jean-Gabriel MARTIN est excusé.

Avant d'ouvrir les débats le Président, Raymond ADAMCZYK, rend hommage aux adhérents disparus au cours de l'année 2022 et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

En ouvrant les débats, le Président déroule alors l'ordre du jour assisté du secrétaire, Denis DEMEULENAERE. Il relate en synthèse le déroulement des activités durant l'année 2021 et remercie de leur assiduité les bénévoles qui font vivre l'association ainsi que l'ensemble des membres pour leur présence dans les différentes manifestations et activités organisées par Rétrochap. Le Président présente également le programme d'activités 2023 en mettant l'accent sur les grands marqueurs, tels que la finalisation de la restauration de la 402, le renouvellement de la formule « VAL SO BEAU »

menée en partenariat avec l'association RN 20, du rallye réservé aux véhicules « avant-guerre », de l'organisation de la fête du Pont à Meung sur Loire et de tous les rallyes et rassemblements mensuels de véhicules. Par ailleurs, le Président ébauche les pistes à l'étude pour faire de l'inauguration de la 402 l'évènement « phare » de l'année 2023. A cette occasion il soumet à l'Assemblée le projet de faire de ce véhicule un vecteur d'image de l'association et donc de le conserver le temps nécessaire, au moins jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2024 qui aura à se prononcer sur le projet.

Les différents points d'ordre du jour sont alors abordés précisément et en détail avec, en support la projection des principaux tableaux chiffrés. Chaque fois qu'il y a lieu le vote de la résolution se rapportant au point abordé intervient après avoir répondu aux éventuelles questions posées en séance. Ainsi :

- Nomination d'un ou deux scrutateurs
  - Madame Nathalie JACQUART et Monsieur Jean-François MAIRE se proposant ils sont désignés.
- Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
  - Madame Catherine LAPEYRONNIE et Madame Janine TIXIER présentant leur candidature sont désignées dans la fonction de vérificateur aux comptes de l'année 2023.
- Présentation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
  - Sur invitation du Président le secrétaire présente le rapport d'activité 2022.
- Présentation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé
  - Le Président présente le rapport de gestion.
- Présentation du rapport financier de l'exercice écoulé
  - Sur invitation du Président et en l'absence du Trésorier, excusé, le secrétaire présente le rapport financier, les comptes et les composantes du résultat final de l'année 2022, soit un excédent de 6 830,78 €.
  - Madame Catherine LAPEYRONNIE fait lecture de son rapport relatif à sa mission de vérificateur des comptes de l'année 2022 et indique qu'elle n'a relevé aucune anomalie.
- Présentation du budget 2023
  - Sur invitation du Président, le secrétaire présente le budget 2023 arrêté à un total en charges et produits de 50 300,00 €.
- Fixation de la cotisation annuelle
  - Le Président propose de maintenir inchangée la cotisation annuelle, soit pour 2023, un montant de 30 € et de 10 € pour tout nouvel adhérent inscrit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Approbation du règlement de scrutin pour l'élection des candidats au Comité de Direction
  - Le secrétaire présente le règlement du scrutin qui va se dérouler.
- Interventions des personnalités invitées
  - Le Président donne successivement la parole à
    - Monsieur Vincent DEVAILLY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de La Chapelle Saint Mesmin qui expose l'intérêt porté par la commune aux activités déployées par RETROCHAP.

- Monsieur Jean Gabriel MARTIN, délégué régional de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) qui répond aux questions posées par les adhérents présents et qui sensibilise RETROCHAP sur deux points particuliers que sont :
    - La qualification d'opérateur de tourisme et des conséquences de cette éventuelle qualification pour RETROCHAP comme pour d'autres associations. La FFVE proposera prochainement à ses membres, donc à RETROCHAP, un portage de l'agrément nécessaire.
    - L'intérêt pour RETROCHAP de rendre le plus souvent possible compatible l'accès à ses activités pour les personnes handicapées, voire d'inscrire l'association dans un parcours de labélisation.
  - Monsieur François COIRARD, délégué régional du club SIMCA France et adhérent de RETROCHAP qui présente la synthèse des manifestations qui seront organisées en 2023 dans la région par ce club national.
- Déroulement des votes pour l'élection des candidats au Comité de Direction de l'association
- Le Président invite les adhérents votants à déposer leur (ou « leurs » s'ils ont également reçu pouvoir) bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet.

### 3. VOTE DES RESOLUTIONS

Avant de donner lecture de chaque résolution et de passer, une à une, au vote à main levée de celles-ci, conformément aux possibilités ouvertes par les statuts, il est demandé à l'Assemblée si un adhérent souhaite l'application d'un vote à bulletin secret. Personne ne réclamant le vote à bulletin secret, **il est procédé au vote des résolutions reprises ci-après. Toutes sont adoptées à l'unanimité des 67 adhérents électeurs présents ou représentés ».**

<b>Résolutions à majorité simple</b>
Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2022, l'Assemblée approuve ce rapport d'activité
Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'année 2022, l'Assemblée approuve ce rapport de gestion et donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du Comité de Direction
Après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année 2022 et de l'avis du vérificateur des comptes, l'Assemblée approuve ce rapport financier qui fait état d'un résultat excédentaire de 6 830,78 € et donne quitus de leur gestion financière au Président et au Trésorier
Après avoir pris connaissance du budget initial 2023, l'Assemblée approuve ce budget équilibré à hauteur de 50 300 € en dépenses et recettes
Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée décide de maintenir le montant annuel de la cotisation à 30 €. Les seuls nouveaux adhérents inscrits à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 bénéficieront pour le restant de l'année 2023 d'une cotisation réduite à 10 €
Après avoir pris connaissance du règlement de scrutin, l'Assemblée approuve le règlement de scrutin pour l'élection des membres du Comité de Direction.

Suivant le résultat présenté du dépouillement des votes intervenus en séance l'Assemblée valide l'élection au Comité de Direction de l'association des candidats élus et la nouvelle composition du Comité de Direction

Cette dernière résolution a été adoptée une fois l'annonce du résultat de l'élection des candidats au Comité de Direction de RETROCHAP, objet du point qui suit.

#### 4. ELECTION DES CANDIDATS AU COMITE DE DIRECTION

Le dépouillement des votes étant intervenu en séance en présence des deux scrutateurs, le Président annonce à l'Assemblée le résultat de l'élection.

66 bulletins de vote ont été retirés de l'urne (sur 67 possibles).

CANDIDATS ELUS	Nombre de voix
ABGRALL Patrice	61
ADAMCZYK Raymond	66
BADAN Daniel	57
BOBAULT Alain	55
BOUTHELOUP Claudine	57
COIRARD François	56
DEMEULENAERE Denis	65
DUBOIN Emmanuel	65
JACQUART Nathalie	64
JOUSSET Didier	65
JOUSSET Dominique	65
LEBAS Laurent	60
MAIRE Jean François	59
PRIEUR Jean Paul	63
TIXIER Robert	66

Le Président remercie les membres de l'Assemblée ainsi que les personnalités invitées et met fin à la séance à 11 h 55.

Fait à La Chapelle St Mesmin

Le 11 février 2023

Le Président  
Raymond ADAMCZYK

Le Secrétaire  
Denis DEMEULENAERE